

Le Ressac

JOURNAL D'INFORMATION DE L'ÉCOLE SAINTE-LUCE

VOLUME 21, No 1

OCTOBRE 2018

Mot de la directrice



Bonjour tout le monde,

Il me fait plaisir de vous souhaiter une belle rentrée scolaire 2018-2019.
Quel plaisir de recommencer une nouvelle année avec vos jeunes!
Soyez certain que l'équipe-école fera de son mieux pour être à l'écoute des jeunes,
offrir un enseignement de qualité et un encadrement adéquat.

N'hésitez pas à communiquer avec moi au besoin. Il me fera plaisir
d'échanger avec vous.

Au plaisir de se rencontrer!

Patricia Côté
Patricia Côté, directrice

CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET DES RENCONTRES

Dates à retenir	
26 septembre AM	Carrousel du film
8 octobre	Congé Action de Grâce
16 octobre P.M.	Photographies scolaires
23 octobre	Réunion du conseil d'établissement à l'école des Bois-et-Marées à 19 h
26 octobre	Journée pédagogique. Congé pour tous les élèves
31 octobre P.M.	Activité d'halloween
1 novembre P.M.	Visite du Salon du livre
16 novembre	Journée pédagogique. Congé pour tous les élèves.
19 novembre	Remise des bulletins aux élèves
22 novembre	Rencontre de parents en soirée (16h30 à 19h)



LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Enseignants et personnel de soutien	Profession
Jean-François Pedneault	Mathématiques, science et technologie - Enseignant ressource (groupe 101)
Claude Laflamme	Français, éthique et culture religieuse -Enseignante ressource (groupe 201)
Sandra Poirier	Anglais
Josée Cormier-Roussel	Univers social
Pierre-Olivier Ross	Éducation physique
Laurie Samson	Arts plastiques
Mélanie Lévesque	Ortho-enseignante
Josée Lafrance	Technicienne en science
Josée Pelletier	Technicienne en éducation spécialisée
Céline Picher	Surveillante d'élèves
Monique Verdon Anika Beaulieu-Desrosiers	Secrétaire d'école (Lundi et mercredi pm) Secrétaire d'école (Vendredi de 8 h à 16 h 00)
Patricia Côté	Directrice
Robin Charest et Suzanne Goulet	Concierges

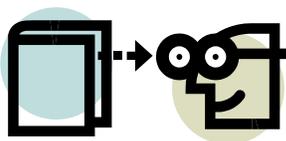
Équipe Multi	
Suzanne Bérubé	Ortho-professionnelle
Sonia Hallé	Psychoéducatrice
Isabelle Levesque	Conseillère pédagogique
Amélie Bergeron	Orthophoniste
Diane Belzile	Psychologue
Josianne Richard	Conseillère en orientation

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE



Heure	Activité
8 h 05 à 8 h 20	Entrée
8 h 20 à 9 h 35	1^{er} cours
9 h 35 à 9 h 45	Pause
9 h 45 à 11 h	2^e cours
Dîner	
13 h à 13 h 10	Entrée
13 h 10 à 14 h 25	3^e cours
14 h 25 à 14 h 35	Pause
14 h 35 à 15 h 50	4^e cours

RÔLE ET FONCTIONS DES ENSEIGNANTS-RESSOURCE JEAN-FRANÇOIS PEDNEAULT (1^{ER} SEC.) - CLAUDE LAFLAMME (2^E SEC.)



Chaque enseignant ou enseignante-ressource :

- ✦ assume un rôle de suivi scolaire et d'aide auprès d'élèves à risque ou d'élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, particulièrement ceux ayant des difficultés relatives au comportement;
- ✦ assume des tâches d'encadrement auprès de ces élèves et les soutient dans leur démarche en vue de trouver des solutions à leurs problèmes;

Auprès des enseignantes et enseignants de l'école, l'enseignant ou l'enseignante-ressource :

- ✦ travaille en concertation avec les enseignantes et enseignants responsables des élèves en difficulté qui lui sont référés.

Auprès des autres intervenantes et intervenants, l'enseignant ou l'enseignante-ressource :

- ✦ travaille de concertation avec les autres intervenantes et intervenants qui œuvrent auprès des élèves, comme l'orthopédagogue professionnelle.

PUBLICATION DU RESSAC

Il y aura 4 publications dans l'année. Voici les dates vers lesquelles le journal sera publié. Il parviendra chez vous par l'intermédiaire de votre fille ou de votre garçon.

- **Octobre : 1^{re} édition**
- **Décembre : 2^e édition**
- **Mars : 3^e édition**
- **Fin mai : 4^e édition**



En dehors de ces publications, des mémos vous parviendront via votre enfant concernant les sorties éducatives ou tout autre sujet ayant trait au vécu de l'école. Vous pouvez aussi consulter le site de l'école pour tout autre renseignement et la page facebook.

<http://steluceboisetmareeslevesque.csphares.qc.ca/>

<https://www.facebook.com/EcoledesSainteLucedesBoisetMareesLevesque/>



ASSURANCE-ACCIDENT DES ÉLÈVES

L'assurance responsabilité civile de la Commission scolaire ne dédommage les victimes d'accidents que dans la mesure où l'on prouve que l'école ou les organisatrices et organisateurs d'une activité ont fait preuve de négligence ou que le dommage causé est imputable à leur incurie ou à leur faute (surveillance inadéquate, matériel ou mobilier non conforme ou en mauvais état, etc.) Or, il est peu fréquent que la responsabilité de l'école ou de la Commission scolaire soit clairement établie et les parents se voient couramment refuser les réclamations pour des transports en ambulance, des médicaments prescrits, des réparations de lunettes ou des locations d'appareils orthopédiques.

Ces parents, qui ne possèdent généralement aucune assurance collective ou individuelle, se sentent vraiment dépourvus devant les frais à assumer et deviennent souvent agressifs contre l'école ou la Commission scolaire.

Pour éviter ce genre d'inconvénients, nous vous incitons à protéger votre enfant par l'un ou l'autre des plans individuels offerts dans les écoles. Nous ne voulons pas privilégier l'une ou l'autre des compagnies, mais vous souligner l'importance de ce genre de prévention. Si vous avez besoin de plus de détails sur l'un ou l'autre de ces plans, veuillez communiquer avec la compagnie de votre choix.



ACTIVITÉS DU MIDI HORAIRE 2018-2019



Voici l'horaire des activités du midi. Bien vouloir le conserver à la maison. Votre enfant a reçu les informations de la part du personnel enseignant à ce sujet. À noter qu'un réfrigérateur et un micro-ondes sont mis à la disposition des élèves.

Récupérations 2018-2019		
Jour 1	Univers Social	12:00 à 13:00
	Josée Cormier-Roussel	
Jour 2		
Jour 3	Anglais	12:00 à 13:00
	Sandra Poirier	
Jour 4	Art Plastique	12:00 à 13:00
	Laurie Samson	
Jour 5	Math/Science - sec. 2 Français – sec. 1	Jean-François / Mélanie Claude
Jour 6		
Jour 7		
Jour 8	Midi sport	12:00 à 13:00
Jour 9	Math/Sciences – sec. 1 Français – sec. 2	Jean-François Claude / Mélanie

POLITIQUE DES DÎNEURS

École Sainte-Luce

Rappel concernant les Consignes du dîner à l'école



À tous les élèves qui dînent à l'école et à leurs parents,

Les élèves qui veulent bénéficier du service d'encadrement des dîners à l'école lors des récupérations ou des activités parascolaires doivent se conformer aux règles de fonctionnement qui suivent :

- En aucun temps les élèves ne sont autorisés à quitter l'école, même pour aller au dépanneur. Si un élève a oublié son repas, il doit retourner à la maison et s'il ne peut revenir pour 11 h 50, il ne pourra participer à l'activité.
- Pour les élèves qui retournent manger à la maison, l'école sera accessible seulement à 11 h 50, avant ou après cette heure, il sera impossible d'avoir accès aux activités. De plus, le jeune qui arrive à l'école à ce moment doit donner sa présence à la surveillante d'élèves, M^{me} Céline Picher.
- En tout temps, les parents peuvent s'informer auprès de la secrétaire ou de la directrice de l'école de la présence de leur enfant aux activités du midi au numéro suivant : (418) 739-4844. Le code de vie est appliqué par les différentes personnes qui encadrent les activités et la surveillance.
- Lors des dîners à l'école chaque élève s'engage :
 - 1) À maintenir un climat calme, accueillant et respectueux pour tous;
 - 2) À laisser les locaux propres après son passage;
 - 3) À se trouver une occupation acceptable pour la période (11 h à 12 h).



Le rôle de la surveillante est d'encadrer les élèves et d'assurer leur sécurité de 11 h à 12 h. La direction pourra refuser à un élève l'accès aux dîners si son comportement est inacceptable.

Merci, chers parents, pour votre précieuse collaboration!

ÉQUIPE DE SOCCER 2018-2019

Une équipe de soccer Benjamine féminine interscolaire a de nouveau été formée cette année! Entraînée par M. Sacha Brunet, les jeunes auront des pratiques et des compétitions tout au long de l'année. Si vous souhaitez les encourager, un calendrier des parties sera disponible dans les prochaines semaines. Nous leur souhaitons la meilleure des chances!



MOTIVATION D'ABSENCE

Il est très important de donner la raison de l'absence de votre enfant.

Dorénavant, on recommande d'utiliser le portail parent pour signaler l'absence de votre enfant. Sinon, lorsque vous appelez à l'école au (418) 739-4844 vous n'avez qu'à choisir l'option 1 et votre appel sera automatiquement acheminé à la boîte vocale réservée aux absences. À ce moment, vous n'avez qu'à dire le nom de votre enfant et la raison et la durée de son absence. Ce n'est pas suffisant d'appeler pour dire que votre enfant sera absent. **Votre collaboration est très importante.**





TRANSPORT SCOLAIRE

Lorsqu'un enfant doit embarquer ou débarquer à une adresse autre que celle(s) inscrite(s) sur sa carte d'autobus, les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** passer par l'école et ne plus s'adresser directement au conducteur d'autobus, que ce soit verbalement ou par écrit.

Cette mesure a pour but d'assurer la sécurité de leur enfant et de permettre aux écoles un contrôle plus efficace des lieux d'embarquement et de débarquement des élèves.

Un changement d'adresse pour une période temporaire constitue une « mesure d'accommodement » et les élèves doivent se procurer au secrétariat de l'école des laissez-passer occasionnels au coût de 1 \$ (aller simple) pour le transport du matin ou du soir, ou de 4 \$ (aller simple) pour le transport du midi. Je tiens à préciser qu'en tout temps il est nécessaire d'avoir un avis écrit des parents pour émettre un billet d'autobus qui modifie l'endroit de débarquement des élèves et que nous autorisons ces changements lorsqu'il y a une « Urgence », c'est-à-dire que vous prévoyez que votre enfant soit seul à la maison et que cela n'était pas prévu. Aussi, nous n'émettrons aucun billet aux élèves qui désirent prendre l'autobus pour aller jouer chez leurs amis, pour aller à une fête, pour aller faire des devoirs, etc.

Louise Pigeon
Régisseuse au transport scolaire

Patricia Côté
Directrice
École Sainte-Luce

ATELIER TDAH

La lueur de l'espoir du BSL offre un atelier « FORMATION-INFORMATION TDAH » pour les parents ayant un enfant avec un Trouble de Déficit d'Attention avec ou sans Hyperactivité.

L'atelier se donnera sur deux soirées à une semaine d'intervalle.

Quand ? : Les mardis 9 et 16 octobre 2018

Où ? : À Rimouski

À quelle heure ? : De 19h à 21h

S'inscrire immédiatement au 418-725-2544

Nom: Diane Ayotte

Courriel: lueurespoirbsl@globetrotter.net

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Voici la composition du conseil d'établissement de l'école
Sainte-Luce - des Bois-et-Marées - Lévesque pour l'année scolaire 2018-2019 :

Nom	Fonction
Mélanie Claveau – Parent	Nous vous ferons part des attributions des rôles dans la prochaine parution du RESSAC. Merci beaucoup!
Kathleen Tremblay – Parent	
David Caron– Parent	
Janie-Fournier– Parent	
Jean-François Lussier– Parent	
Marc Lagacé – Parent	
Claudie Bonnet– Parent (substitut)	
Annie-France Lévesque – Enseignante - Bois-et-Marées	
Amélie Lepage - Bois-et-Marées	
Dominic Perreault – Enseignant - Lévesque	
Laurie Samson– Enseignant - Sainte-Luce	
À déterminer -soutien	
Marie-Pier Dugas – Service de garde	
Membres de la communauté (2)	
Dominique Chamberland À déterminer	
Direction de l'école	
Patricia Côté	
Commissaire	
Marie-Claude Hamel	